

SORTIE DES AÎNÉS

« THEÂTRE
Samedi **25** Septembre
à la Salle Simone Signoret
à AMFREVILLE LA MIVOIE »

Le CCAS de Belbeuf propose aux personnes nées en 1956 ou avant, d'assister gratuitement au spectacle qui aura lieu le samedi 25 septembre à 20H30 à la salle Simone Signoret d'Amfreville La Mivoie. Il s'agit de la pièce de théâtre « la Cuisine au Beurre...ou à l'Huile » qui sera jouée par l'association Bourvil et Compagnie.

Un chèque de participation de 10€ est demandé à l'inscription. Ce chèque de 10€ sera rendu aux participants le jour du spectacle. Le chèque ne sera pas rendu en cas d'absence non signalée 24 heures à l'avance.

Vous avez la possibilité de prévenir de votre absence en appelant à la mairie, Madame Nathalie Surée au 02 35 80 26 12.

Nous vous demandons de vous rendre par vos propres moyens à la Salle Simone Signoret et nous vous encourageons à vous organiser entre vous pour un covoiturage.

Les personnes qui souhaitent participer à cette sortie et qui n'ont pas de moyen de s'y rendre pourront le signaler sur le bulletin d'inscription et ils seront transportés par les membres du CCAS.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Sortie du 25 septembre 2021 « La Cuisine au Beurre ...ou à l'Huile »

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de personnes : _____ Participation : 10€/pers Total _____ € **PAIEMENT PAR CHÈQUE**

Besoin de transport : OUI NON



... REPAS ANNUEL DES AÎNÉS ...

Tous les habitants de Belbeuf nés en 1956 ou avant sont conviés au repas des Aînés sur le thème de l'Espagne par le Centre Communal d'Action Sociale le :

**Dimanche 14 novembre 2021
à 12 heures 30
au restaurant municipal**

Pour une bonne organisation de cette manifestation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire dès maintenant et avant le 15 octobre 2021, en retournant au secrétariat de la mairie le coupon réponse ci-dessous.

En cas d'empêchement, nous vous demandons de prévenir au plus vite en appelant à la mairie, Madame Nathalie Surée au 02 35 80 26 12. Ceci nous permettra d'avertir le traiteur et d'éviter la facturation de repas non consommés.

COUPON – RÉPONSE

LE REPAS DES AÎNÉS DU 14 NOVEMBRE 2021

A retourner impérativement en mairie avant le 15 octobre 2021

Monsieur – Madame.....

Adresse.....

N° de téléphone :

Assistera* – Assisteront *rayer la mention inutile
N'assistera pas* – N'assisteront pas

MERCI DE BIEN COMPLETER VOTRE NOM, VOTRE ADRESSE ET VOTRE N° DE TEL.

Nous espérons vraiment que ce repas ne sera pas annulé en raison des conditions sanitaires.

En cas d'annulation, vous serez prévenus par le prochain Infos Belbeuf, les panneaux lumineux ou un appel téléphonique



AMICALE DES ANCIENS

Chers adhérentes, adhérents, et Belbeuviens,

J'espère que vous avez pu traverser la période difficile sans dommage pour votre santé.

Après plus d'une année de quasi inactivité et avec l'amélioration des conditions sanitaires, l'Amicale des Anciens peut à nouveau proposer des activités qui nous permettront de renouer avec des réunions conviviales, certainement encore avec certaines précautions qui seront précisées en temps utile.

Ainsi nous prévoyons **une journée récréative le 4 novembre 2021** à la salle des fêtes, majoritairement en intérieur.

Le **voyage au Monténégro** est programmé **du 18 au 25 septembre 2021**; une confirmation précisant les exigences sanitaires sera adressée aux participants.

La choucroute est prévue le 17 octobre et le **repas de Noël le 9 décembre**.

La **sortie à Vaux le Vicomte programmée le 4 et 5 décembre** fera l'objet de l'envoi des flyers le 17 juillet 2021.

Pour le voyage en Hollande et les sorties d'une journée au Havre et à Amiens reportées en 2022, les dates précises ne sont pas encore connues et vous seront communiquées dès que possible.

En espérant que vous pourrez participer à ces activités, je souhaite à tous une bonne continuation et d'agréables vacances.

Jean -Yves AUBRY, président

☎ 06 10 13 80 44 aubry.jean-yves@wanadoo.fr

AIDANTS FAMILIAUX



SPASAD LAJOSA
4ème édition

**FORMATION
DES AIDANTS FAMILIAUX**

Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

Comprendre pour mieux accompagner votre proche,
Favoriser le quotidien
Et se prémunir face au risque d'épuisement.

• Formation gratuite

• L'inscription engage la participation aux 5 modules (présentés ci-dessous)

• Formation animée par une psychologue clinicienne

5 modules

- Connaître la maladie	- Les aides possibles
- L'accompagnement quotidien	- Communiquer et comprendre
- Etre aidant familial	

5 dates

- 09/09/2021 (14h00-17h00)	- 16/09/2021 (14h00-17h00)
- 23/09/2021 (14h00-17h00)	- 30/09/2021 (14h00-17h00)
- 07/10/2021 (14h00-17h00)	

Renseignements auprès du SPASAD LAJOSA : **02.32.10.27.60**

Date limite d'inscription: 1er septembre 2021

Lieu de formation: **Salle des Fêtes
Rue des Perets
76240 LE MESNIL-ESNARD**

COVID 19: Application des mesures sanitaires en vigueur à cette date







SPASAD LAJOSA
ASSOCIATION LOI 1901
134, rue du Renard
76000 ROUEN



Clic du Plateau Est

Ouvert depuis 2009, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Plateau Est de Rouen est un service gratuit à destination des personnes à partir de 60 ans qui résident sur l'une des 15 communes du Plateau Est de Rouen.

Dispositif national, le Département de la Seine-Maritime subventionne les CLIC qui couvrent intégralement le territoire seinomarin pour réaliser les missions suivantes :

- L'accueil, l'information, l'orientation
- L'évaluation multidimensionnelle des besoins et la mise en place de plans d'accompagnement
- La coordination
- La prévention

Une équipe de deux professionnelles vous accueille pour répondre aux questions que vous vous posez concernant les thématiques suivantes :

- **Le soutien à domicile** (aide-ménagère, auxiliaire de vie, portage de repas, téléalarme, etc.)
- **L'offre de soins** (soins infirmiers à domicile, stimulation de la mémoire, hospitalisation, etc.)
- **Le cadre de vie** (adaptation de l'habitat, logements seniors, hébergement temporaire, permanent, etc.)
- **La vie sociale** (réunions de prévention, visites de convivialité, transport, séjours vacances, etc.)
- **Les questions juridiques** (protection juridique, mandat de protection futur, maltraitance, etc.)
- **L'accès au droit** (aide à la complémentaire santé, cartes de mobilité inclusion, réversions, etc.)

Le service est ouvert du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Ne restez pas sans réponses,
vous n'êtes plus seuls face à la complexité des circuits,
le CLIC est présent pour faciliter votre quotidien
et simplifier vos démarches.

LE CLIC DU PLATEAU EST DE ROUEN

Maison des Associations

30 rue des Andelys

76520 BOOS

☎ 02 35 65 02 68 - ✉ clicplateauest@gmail.com



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES PERSONNES AGÉES DU PLATEAU EST DE ROUEN

QU'EST-CE QU'UN SSIAD ?



Le SSIAD est un maillon essentiel dans le parcours de santé des personnes âgées à leur domicile, agréé par l'Agence Régionale de Santé.

Lors d'un problème de santé, le SSIAD peut être interpellé. L'Infirmière coordinatrice du SSIAD effectue une **évaluation à domicile** : elle permet une appréciation de l'état de santé, de la présence d'aidants(ou non), de l'habitat, des ressources sociales et financières.

Sur prescription médicale,

Elle assure la mise en place des soins infirmiers en cohérence avec les autres services (CLIC, Services d'aides à domicile). Le SSIAD interviendra à domicile de façon temporaire. Des relais seront assurés en fonction de votre situation avec d'autres services.

Le SSIAD assure des soins infirmiers, des soins d'hygiène et de confort mais a aussi des missions de promotion de l'autonomie, de prévention, des conseils et une surveillance clinique, ainsi que le soutien auprès des aidants et de la famille.

Le personnel participant à l'activité du SSIAD est constitué de professionnels de santé diplômés (aides-soignantes, AMP, infirmières)



Le SSIAD dispose de soignants formés à l'approche des soins des personnes ayant la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées.

Le SSIAD est également spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes de certaines pathologies ou dans l'accompagnement de personnes en fin de vie.

Un travail en réseau et en lien avec les aidants

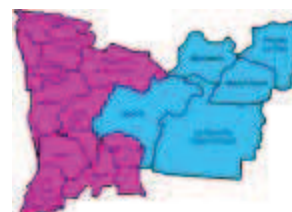
Le travail en réseau avec tous les autres acteurs est essentiel : médecin traitant, infirmière,

res libérales, pharmaciens, CCAS et CHU de ROUEN.

Le CLIC du canton de BOOS est un partenaire essentiel du SSIAD.

Un financement Sécurité Sociale : sur présentation de votre carte vitale.

Secteur d'intervention : 10 communes du Canton De BOOS



Comment nous joindre ?

Le SSIAD est un service public rattaché au Syndicat Intercommunal des Résidences pour Personnes Agées

78 rue Pasteur 76240 LE MESNIL ESNARD

SSIAD du Plateau Est de Rouen

Tél : 02.35.80.71.36

De 8h à 17h du lundi au vendredi (répondeur en dehors de ces horaires d'ouverture au public)

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE



Résidence les Pêrets



Résidence Bellevue

L'objectif :

les résidences vous permettront de vivre votre retraite dans un lieu convivial et proche du centre-ville tout en préservant votre autonomie. En couple ou seul, l'objectif est de veiller à la sécurité et au bien être de chacun. Cette solution peut être une étape entre domicile et maison de retraite dans votre parcours de vie.

L'hébergement :

La résidence autonomie accueille des personnes âgées autonomes dans des petits logements indépendants et propose des services collectifs (restauration, blanchissage, animation, surveillance, etc...) dont l'usage est facultatif.

Deux résidences peuvent vous accueillir :

La Résidence Bellevue, située à Bonsecours dispose de 54 logements de type F1 à F2

la Résidence des Pêrets à Mesnil Esnard dispose de 38 appartements situés. Les appartements sont loués vides.

L'aménagement et la décoration des appartements sont laissés à la liberté des résidents.

La sécurité :

Afin d'assurer la sécurité et l'intervention rapide auprès des résidents, une surveillance de l'établissement est assurée 24 H/24 par un personnel qualifié.

La restauration :

Un service de restauration du midi est proposé (tarif sur demande) et facultatif. Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi. Il ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés.



Les animations :

Rompres l'isolement, échanger et partager : Jeux de société, cartes, repas dansants, manifestations extérieures, sorties.

Quel est le coût de cet hébergement ?

L'hébergement est à la charge des locataires, qui s'acquitteront d'une redevance. Celle-ci ne comporte pas les frais de restauration

Les locataires peuvent bénéficier de l'aide sociale et d'une APL par la CAF.

L'admission :

Les résidences autonomie accueillent des personnes autonomes.

Une évaluation médicosociale est réalisée afin de confirmer votre admission.

S'adresser au Syndicat Intercommunal RPA

78 rue PASTEUR

76240 LE MESNIL ESNARD

Secrétariat : 02.32.86.52.41



UNE REPRISE DES ANIMATIONS RÉUSSIE !

Les animations ont pu reprendre en juin avec la levée des mesures sanitaires et nous nous en réjouissons.



La fête de la musique avec l'école de musique et Art Damman's fut un vrai succès malgré la météo incertaine qui nous a contraint à nous replier dans la salle des fêtes. Nous avons apprécié le talent de nos jeunes musiciens et plus vieux ainsi que les danseuses.

Belle soirée !



L'exposition Hors les murs a été réalisée sur la place pour l'été. Une œuvre de chaque peintre retenue pour le salon de mars 2020 a été sérigraphiée et exposée. Mais nous vous attendons en mars 2022 pour contempler l'exposition entière de 160 œuvres lors de la semaine culturelle.

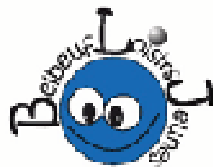


Le feu de la Saint Jean a pu être allumé avec une forme plus simplifiée : feu, buvette et musique. L'orchestre The Why a pu faire battre le cœur des rockeurs.

Ecole

Tarifs & horaires de garderie pour la rentrée scolaire 2021/2022 :

- le matin de 7h30 à 8h20 : 1,35€
- le soir de 16h30 à 17h30 : 3,35€
de 16h30 à 18h30 : 4,55€
- ⇒ si retard après 18h30 : 4€ par famille et par tranche de 15mn de dépassement
- Etude surveillée le soir de 16h30 à 17h15 : 1,00€ (2 fois par semaine)



Centre de Loisirs

Avec son équipe, Caroline accueille nos enfants au sein de l'Ecole primaire M. GENEVOIX.

A LA RENTREE

REPRISE DES MERCREDIS : A PARTIR DU 8 SEPTEMBRE 2021.

Inscriptions en ligne via un lien doodle
ou en appelant Caroline.

Réorganisation pour respecter les mesures sanitaires pour l'accueil des enfants.

CENTRE DE LOISIRS

Association

Nos coordonnées :

13H Rue du Général de Gaulle
76240 BELBEUF

Pour tout renseignement,
veuillez contacter
la Directrice de BLJ
Mme Ferment Caroline
au 06.46.09.45.86
Ou 02.32.86.41.72

Mail

activitesjeunesse

@mairie-belbeuf.fr



belbeufloisirsjeunes

ADHESION FAMILLE /an : 12 €

FORFAITS (Belbeuviens)

5 jours 4 jours 1 jour
55 € 50 € 16 €

Tarif 3 enfants et + :

10€/jour (par enfant)

FORFAITS Hors Commune :

5 jours 4 jours 1 jour
80 € 65 € 20 €

Aide du CCAS aux familles

Les familles ayant de faibles revenus peuvent solliciter une participation financière du CCAS pour venir en déduction de la somme demandée :

- ⇒ par la mairie pour les repas du restaurant scolaire
- ⇒ par l'école lors d'une sortie ou d'un voyage scolaire
- ⇒ par le centre de loisirs Belbeuf Loisirs Jeunes pour les activités proposées par le centre.

Ces aides sont fonction du quotient familial. Renseignements en mairie au 02 35 80 26 12.



Participations financières du CCAS 2020/2021 par tranche du quotient familial

Ces tarifs sont révisés tous les ans en septembre et sont donc susceptibles d'évoluer.

Participation financière du CCAS 2020/2021

Quotient familial	Aide au repas au restaurant scolaire	Aide aux activités du centre de loisirs « Belbeuf Loisirs Jeunes »	Aide aux sorties et voyages scolaires pour les enfants de Belbeuf
QF < à 519 €	2,00 € par repas	50 % du coût restant à la charge de la famille avec un maximum de 280 € / an / enfant	50% du coût de la participation restant à la charge de la famille avec un maximum de 190 €
QF < à 608 €	1,60 € par repas	35 % du coût restant à la charge de la famille avec un maximum de 230 € / an / enfant	35% du coût de la participation restant à la charge de la famille avec un maximum de 170 €
QF < à 694 €	1,23 € par repas	25 % du coût restant à la charge de la famille avec un maximum de 180 € / an / enfant	20% du coût de la participation restant à la charge de la famille avec un maximum de 130 €

Le conseil municipal des enfants

Le premier semestre fut difficile aussi pour les enfants du CME car leurs projets surtout de solidarité n'ont pas pu être réalisés.

Malgré ce contexte quelques actions ont vu le jour :

- * La réalisation du jardin partagé sur la place du Panetier du Roy. Vous pouvez aller cueillir vos herbes, salades, aromates et quelques légumes.
- * La vente de fleurs pour aider les enfants du Burkina Faso qui a rapporté près de 400€



Balade sur la Seine avec les Brigades vertes

« Les enfants sont soucieux de l'environnement, de la solidarité et espèrent pouvoir agir en ce deuxième semestre ! »



Jardin partagé sur la place du Panetier du Roy

- * La découverte de Belbeuf sur la Seine avec les Brigades vertes
- * Une matinée citoyenne avec la conseillère départementale qui a expliqué les compétences du département et de la région
- * l'étude d'un projet de skate park proposé à la commission travaux



Visite des jardins familiaux

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Play Store** (Android), **App Store** (Apple) ou **AppGallery** (Huawei)



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



Ma commune s'engage pour la planète !

« La gestion différenciée des espaces verts, vous connaissez? »

Il s'agit d'une façon innovante et plus respectueuse de la nature d'entretenir les espaces gazonnés sur les terrains publics.

C'est quoi ?

Donner libre cours à la floraison spontanée, choisir des essences locales qui s'adaptent spécifiquement à notre sol et climat, espacer les tontes de gazon pour favoriser une végétation riche, qui attire papillons et oiseaux. La méthode vise à atteindre un équilibre biologique avec le moins d'interventions humaines possibles, telles que l'arrosage, le fauchage, la tonte d'herbe et l'usage d'engrais. Et donc un entretien plus facile! Pour rappel l'usage de pesticides et de désherbant sont interdits depuis le 1er janvier 2017 sur les espaces publics.

On choisira, par exemple, de donner plus d'espace à une flore et une faune qui cohabitent naturellement. Et si d'autres espèces végétales écologiquement compatibles poussent spontanément, on leur laisse la place ou les encourage. De même, planter certaines semences permet parfois de voir renaître des essences disparues.

« Il ne s'agit pas de ne plus entretenir, mais d'entretenir différemment »



Je préserve le cadre de vie de mon village et préserve mon environnement ... j'entretiens le trottoir devant chez moi !

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public, pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations. C'est une avancée importante. Chaque jour, les usagers et les professionnels en charge de l'entretien des espaces verts, des routes, des voiries étaient en contact direct ou indirect avec les pesticides.

Les risques d'exposition ponctuelle ou prolongée pouvaient provoquer des intoxications aiguës ou chroniques, variables selon le produit utilisé et selon la nature des expositions et de leur intensité. L'utilisation de pesticides professionnels dans les espaces verts ou sur les voiries pouvait constituer une source importante de contamination des eaux. Les désherbants utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables (trottoirs, cours bitumés ou gravillonnées, pentes de garage etc.) se retrouvaient dans les eaux superficielles ou souterraines.

L'arrêt d'utilisation de pesticides chimiques a permis de faire revenir des populations d'insectes comme les coccinelles qui régulent naturellement la présence de pucerons.

Pourquoi ?

Il y a 3 objectifs :

1- La préservation de la biodiversité, sauvegarde de l'écosystème

Pour permettre une meilleure résistance à la sécheresse, aux insectes ravageurs (vers blancs) et une saine compétition aux plantes envahissantes malvenues dans des milieux urbains.

La tonte régulière, méthode classique de gestion des pelouses, fait disparaître progressivement des plantes à fleurs, qui n'ont pas eu le temps de fleurir et de se reproduire. Par ailleurs, la restitution régulière des broyats de coupe ou l'apport d'engrais azoté modifient le milieu et favorisent les plantes nitrophiles (avides d'azote) comme l'ortie, les chardons ou le liseron... Ces « indésirables » seront quant à elles, traquées à grand renfort de tondeuses ou rotatifs.

2- La sauvegarde de la faune et de la flore

Pratiquer une fauche tardive, après la floraison des fleurs, exporter le maximum de matière fourragère pour appauvrir les sols, est à la fois plus écologique et plus économique. En effet, la pauvreté d'un sol au niveau agronomique (peu de fertilisants naturels) entraîne la diversification et favorise de nombreuses espèces rares, telles que les orchidées. La matière fourragère peut être valorisée en compost. Pour permettre la dispersion des escargots, chenilles et autres invertébrés, l'herbe coupée séchée peut rester quelques jours sur place. Pensez-y... un gazon plus long (on parle ici de tiges atteignant parfois 1 m de haut) attire plus d'espèces de plantes et



de fleurs, d'insectes pollinisateurs, etc.

3- La baisse des coûts

Cette façon de faire, née dans les années 1990, vise une répartition plus efficace des interventions et des ressources investies dans l'entretien des espaces verts, incluant les aires gazonnées et les plantes.

Ce procédé entraîne moins d'entretien, donc moins de pollution dues aux machines, limite l'usure des appareils de tonte et fauchage, entraîne une baisse de coûts de l'évacuation des déchets verts et de consommation de gasoil des tondeuses.

Bien sûr, le tout s'effectue en accord avec les usages urbains des milieux et en conservant une certaine esthétique. Il en résulte un paysage plus riche, voire moins ennuyeux.

Votre commune fait l'expérimentation de la tonte raisonnée: tondre moins souvent ou ne plus tondre certains espaces qui ne nécessitent pas un usage quotidien, afin de permettre à la nature de se régénérer. **Vous constaterez donc certains endroits dans la commune des espaces qui semblent laissés à eux-mêmes, un peu plus « sauvages », avec un aspect moins entretenu au sens courant.** Ce sont là des sols qu'on tente de préserver et sur lequel on bâtit une meilleure biodiversité !



L'équipe technique de la commune a créé des jachères de prairies fleuries le long des chemins, à certains endroits aux abords des ronds-points pour éviter le désherbage. Le sel est encore utilisé notamment dans le cimetière en attendant de trouver d'autres solutions.

Le désherbage manuel ou mécanique est efficace et respectueux de l'environnement, mais il nécessite plus de temps. Les agents effectuent des passages régulièrement mais cela peut paraître insuffisant pour préserver le cadre de vie de notre village.

Il est donc fait appel au civisme pour aider la collectivité à entretenir la portion de trottoir qui longe votre habitation .

Prendre part à cette action est à la portée de tous, y compris des Belbeuviens qui n'ont pas la main verte.

Voici quelques outils qui ont fait leurs preuves depuis des années. Très efficaces et plus écologiques, ces outils demandent par contre un peu d'huile de coude. Mais réalisée régulièrement, cette tâche sera moins fastidieuse.

Brosse dure

Un passage régulier à la brosse de rue ne prend que peu de temps et ne demande pas beaucoup

d'effort car la végétation n'a pas le temps de s'enraciner .

Eau chaude

Une casserole d'eau chaude déversée sur les plantes indésirables détruira les parties aériennes pour autant que vous agissez sur des plantes encore jeunes.

Flamme directe / chalumeau

Les désherbateurs thermiques disponibles en jardinerie permettent de brûler la plante, mais pas les racines. Il est donc nécessaire de passer plusieurs fois pour épuiser les réserves de la plante. Pour réduire le nombre de passages, il est essentiel d'intervenir quand la plante est encore peu développée.

Air chaud

Sorte de décapeur thermique qui va agir sur les plantes selon le même principe que la flamme directe.

A noter : Le sel et le vinaigre ne sont pas conseillés car il sont nuisibles pour les eaux de surface et souterraines. Les techniques utilisant la chaleur peuvent être à l'origine de brûlures et de dépôts de feux et attention à leur usage près des conduites de gaz!

I N F O R M A T I O N S P R A T I Q U E S

Environnement

Respectez les horaires de travaux et de jardinage...

L'utilisation des engins à moteur électrique et thermique, les activités bruyantes, effectuées par des particuliers (rénovation, bricolage, jardinage) sauf intervention urgente sont réglementés.

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 20h.

Samedis : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h.

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h seulement.

Taille des haies – coupe des chardons

L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1941, stipule que les chardons doivent être coupés avant leur floraison et les haies bordant la voie publique, en limite de propriété, taillées avant le 31 juillet.

Feux

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'allumer des feux de branchage ou autre sur tout le territoire de la commune. Malgré les différents rappels de cette réglementation départementale, nous déplorons régulièrement des plaintes de riverains à ce sujet.

Balayage mécanique des rues

Vous êtes priés de ne pas stationner le long des trottoirs afin de faciliter le passage de la balayeuse.

Collecte des déchets

Merci de **SORTIR les BACS ou SACS après 20h** la veille des jours de ramassage* (arrêté du 5 décembre 1977)

Les ordures ménagères : 1 FOIS PAR SEMAINE, LE LUNDI

Les emballages, journaux et magazines : 1 FOIS TOUS LES 15 JOURS, LE LUNDI DES SEMAINES IMPAIRES (30 août, 13 et 27 septembre, 11 et 25 octobre)

Les déchets verts : 1 FOIS PAR SEMAINE, LE MERCREDI

Tout savoir sur la collecte de vos déchets : N° VERT : 0 800 021 021
appel gratuit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Numéros pratiques

Gendarmerie de Boos : **02 35 80 21 03**
17 (fixe) **ou 112** (portable)

Pompiers : **18** (fixe) **ou 112** (portable)

SAMU : **15**

Pharmacie de Garde : **32 37**

Médecin de garde : **02 35 58 76 33** (week-end, nuit et jours fériés)

Contactez votre mairie

3, rue du Général de Gaulle 76240 BELBEUF

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au samedi de 8h30 à 12h00

Tél : 02.35.80.26.12 / Fax : 02.35.80.55.63

e-mail : contact@mairie-belbeuf.fr

Facebook : [mairiedebelbeuf](https://www.facebook.com/mairiedebelbeuf)

Site internet : <http://www.belbeuf.fr>

Plus de
renseignements en
flashant ce code



Etat civil

Naissances

SORRE Romann	7 janvier 2021
BEN ALI Iris, Patricia, Brigitte	28 janvier 2021
BLOT Gabriel, René, Stéphane	2 avril 2021
TICHET Paul, Maxime, Philippe	12 avril 2021
SIMON Abby, Josiane, Christine	27 avril 2021
BONUTTO Capucine, Chantal, Jacqueline	07 juin 2021

Mariages

BUSCHARD Lionel & DUFRESNE Nathalie	26 juin 2021
--	--------------

Décès

BELLEMERE Philippe	2 avril 2021
LANAVERRE Bernard	24 avril 2021
GENTIL Jacques	27 avril 2021
BENARD Yvonne ép. LANAVERRE	9 mai 2021
CLAIRGE Roselyne ép. LEGRU	13 mai 2021
NICOL Yves	26 mai 2021

Permanence juridique gratuite en mairie

Le samedi matin des semaines paires, de 9h00 à 12h00, assurée en mairie de Belbeuf, par **Maître VIRELIZIER**, avocat exerçant à Rouen et Le Mesnil-Esnard.

tel : 02.32.76.14.31 / 06.62.61.65.01

Accès à la salle de sport « J. Anquetil »

Les usagers adhérents des associations utilisatrices de la salle de sports doivent faire l'acquisition d'une carte d'accès sur des créneaux horaires autorisés par les responsables d'associations. Chaque usager, après accord de l'association à laquelle il adhère, devra s'acquitter d'une somme de 20€ par chèque à l'ordre du trésor public, ce chèque sera encaissé. Les demandes devront être adressées en mairie.

Le remboursement de la somme de 20€ sera fait par mandat administratif à la restitution de la carte.

Recensement militaire 3^e Période 2021

Pour les filles et les garçons nés en juillet, août, septembre 2005, le recensement est obligatoire à 16 ans. Inscrivez-vous à la mairie le mois de votre anniversaire muni du livret de famille.

Carte d'identité et Passeport

Le guichet du plateau Est de Rouen se situe au **service accueil état-civil de la mairie du Mesnil-Esnard**. Vous pouvez prendre rendez-vous pour vos formalités, en semaine, aux horaires d'ouverture de la mairie et le samedi de 9h à 12h. **Tél : 02 32 86 56 56.**



1er Festival d'Humour du Plateau Est

SAINT-AUBIN CELLOVILLE



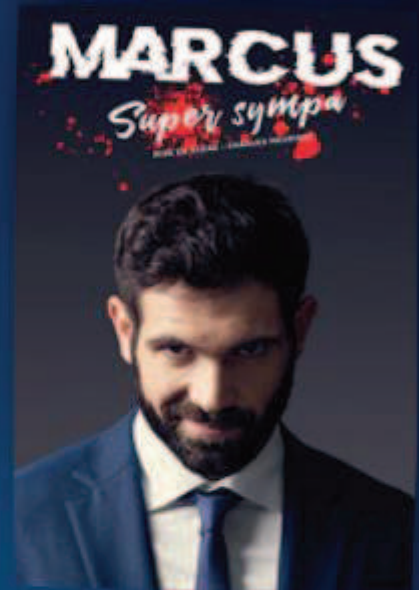
2 OCTOBRE - 20H30
SALLE DES FÊTES

BOOS



5 OCTOBRE - 20H30
SALLE DES FÊTES

LE MESNIL-ESNARD



8 OCTOBRE - 20H30
SALLE DES FÊTES

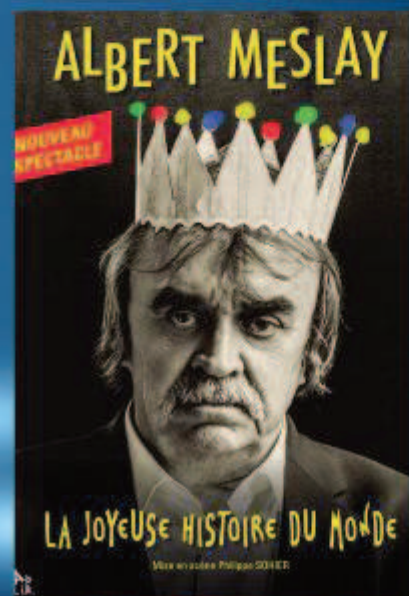
du 2 au 15 octobre 2021

AMFREVILLE LA-MIVOIE



10 OCTOBRE - 17H
CENTRE SIMONE SIGNORET

BELBEUF



15 OCTOBRE - 20H30
SALLE DES FÊTES